



MIGENNES

2020

Liste « Migennois(es), c'est à vous de décider ! »

#élections municipales 2020

FEUILLE DE ROUTE - synthèse

*Elections municipales et
communautaires des
15 & 22 mars 2020*

**LISTE SANS ÉTIQUETTE :
« MIGENNOIS(ES), C'EST À VOUS DE DÉCIDER ! »**

PREAMBULE

Nous sommes une liste indépendante sans adhésion partisane, couramment appelée "liste sans étiquette", face aux listes traditionnelles gauche/droite avec les mêmes personnes en tête de liste qui s'emparent chacun leur tour de la municipalité depuis maintenant une vingtaine d'années.

Pour mener à bien la campagne électorale, nous avons loué un local de campagne au 11, place de la République à Migennes. De mémoire, jamais à Migennes une telle disposition n'a été entreprise.

La fracture entre les citoyens et ses représentants (les élus) devient donc inéluctable. La démocratie locale représentative n'est plus existante. Les citoyens expriment leur lassitude face au système politique actuel, MAIS ne sont pas pour autant désintéressés pour la chose publique (les mobilisations citoyennes actuelles en sont les preuves).

Il faut donc remettre le "citoyen" au coeur de la gestion de la collectivité. Contrairement aux idées reçues, la politique n'est pas un domaine réservé exclusivement aux partis politiques; la gestion des affaires publiques est accessible au plus grand nombre de citoyens, sans connaissance spécifique préalable.

La principale fonction d'un élu est de faire des choix entre plusieurs possibilités. En ce qui concerne les projets, l'élu doit réaliser un plan de financement avec des partenaires financiers, et doit être ensuite en capacité de repérer à la fois les experts capables de répondre aux questions techniques ; et ceux qui pourront l'accompagner dans sa conduite de projet : cela n'a rien à voir avec un savoir professionnel ou une expérience politique.

Le citoyen ne doit pas être contenté seulement de voter à l'élection, il doit aussi participer davantage à la gestion de la ville, même lorsque les élections sont terminées. Des commissions et groupes de travail doivent être créés, avec de véritables pouvoirs. Attention, il n'est pas question de substituer le citoyen à l'élu; chacun à sa place mais tous ensemble.

Nous faisons donc le pari de l'intelligence collective.

Ensemble, conjuguons nos idées, nos ressources et nos intelligences, au profit de la collectivité. Mettons l'intelligence collective en exécution. L'intérêt général, la défense du bien commun et l'amélioration du cadre de vie, doivent être nos lignes directrices.

Il faut repartir sur des bonnes bases en adoptant une nouvelle ligne de conduite, différente des vieilles méthodes conservatrices, pour redonner un nouveau souffle à notre ville.

Jamais une liste « sans étiquette » ne s'est formée à Migennes pour les élections municipales. Ce sera donc historique.

Je vous invite à saisir l'opportunité qui se présente et à entrer dans l'histoire.

La politique ne sert à rien ? Si on se donne les moyens, elle peut servir à déplacer les montagnes !!

Nous veillerons également scrupuleusement au **respect du budget communal**.
La conquête à tout prix des voix ne doit pas se faire au détriment du budget de la ville !

Nous vous présentons ci-après les grandes lignes de notre programme électoral issu des 11 réunions ouvertes à tous.

Vous pouvez consulter notre programme version complète sur demande, **180 propositions** y sont mentionnées.

Nous avons préparé ce programme avec **concertation et bon sens** (sans se préoccuper de quel courant politique est catégorisée telle ou telle proposition).

Notre programme électoral n'est pas figé, et peut être complété, modifié et enrichi, par concertation entre citoyens avant les élections, et n'est pas une liste close d'actions mais une *liste d'actions ouvertes* ; c'est à dire complétées, approfondies et enrichies tout au long des 6 années de mandature, par les différentes instances créées, dans le cadre de la **démocratie participative**, que nous allons présenter.

Nous remercions tout ceux et celles qui ont permis de co-construire un projet prometteur et unique en son genre.

SOMMAIRE

1/ REORGANISATION DU PROCESSUS DECISIONNEL

2/ ECOLOGIE ET CITOYENNETE

3/ VIE ASSOCIATIVE ET RELATION AVEC LA MUNICIPALITE

4/ FISCALITE LOCALE ET MARCHES PUBLICS

5/ TRANQUILLITE PUBLIQUE

6/ EMPLOI ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

7/ PROJET IMPORTANT SOUMIS AU REFERENDUM LOCAL

8/ ANIMATIONS DE LA VILLE (CULTURE, LOISIR, TOURISME, SPORT, JUMELAGE) ET EDUCATION

9/ SANTE, SENIOR ET HANDICAP, ACTION SOCIALE; PETITE ENFANCE ET JEUNESSE.
CAUSE ANIMALE

10/ AMELIORATION DU CADRE DE VIE (urbanisme, logement, transport) ET DEVELOPPEMENT. COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

11/ LA GESTION DES DECHETS

1- REORGANISATION DU PROCESSUS DECISIONNEL

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 13 octobre 2019

La PRIORITE DE NOTRE ENGAGEMENT est l'instauration d'une Nouvelle culture locale démocratique. Nous proposons de développer l'*intelligence collective* et de l'intégrer dans le processus décisionnel de la commune.

De nouvelles instances doivent être créées dans ce cadre de *démocratie participative* :

1/ CREATION DU CONSEIL DE JEUNES

2/ CREATION DES COMITES DE QUARTIERS

3/ CREATION DU CONSEIL DE SAGES

Le processus du Conseil Municipal doit être réorganisé :

1/OUVERTURE DES COMMISSIONS MUNICIPALES AUX CITOYENS

2/FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL READAPTE :

- Instauration du *quart d'heure citoyen*,
- Retransmission des séances du Conseil Municipal
- Transfert des séances du Conseil Municipal dans les salles communales (en faisant un roulement)

Constitution du programme électoral en terme de propositions :

1/CONSTITUTION DU TRONC COMMUN DE PROPOSITIONS CONCRETES

2/LES PROJETS IMPORTANTS SOUMIS AU REFERENDUM LOCAL

D'autres éléments de démocratie participative :

1/Ouverture des données publiques

2/Pétition et votation citoyenne

Point important:

10/ Création d'un *poste de conseiller délégué à la démocratie participative*.

Ainsi, le citoyen ne sera pas seulement convoité pour l'octroi de sa voix lors de l'élection, mais il sera un véritable « acteur » de la vie locale durant notre mandat, en ayant la possibilité d'être l'initiateur d'un projet, d'une proposition.

2- ECOLOGIE ET CITOYENNETE

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 27 octobre 2019

Changer les comportements ne se fait pas du jour au lendemain, c'est la raison pour laquelle il faut établir un agenda des actions à mener sur le long terme, en réalisant au préalable un diagnostic concerté pour établir un plan d'actions adéquat.

Face à l'urgence de la situation actuelle dans le monde, il est impératif d'agir au niveau local.

Création d'un nouveau dispositif : le Pacte Migennois pour la Transition Ecologique et Solidaire (PMTES) 2020-2025

comprenant des études (état des lieux et concertation - diagnostics partagés, stratégie et plan d'actions puis mis en œuvre et évaluation) de :

- 1/ EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS ET VEHICULES COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC
- 2/ PRECARITE ENERGETIQUE DES PARTICULIERS (suivi et accompagnement)
- 3/ ATTRIBUTION RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS (en pratiquant l'allotissement)
- 4/ FINANCEMENT ETHIQUE DES PROJETS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL
- 5/ ALIMENTATION BIOLOGIQUE, LOCALE ET EQUITABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

6/ INSTAURATION D'UNE TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

7/ PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

8/ Organisation périodique d'un marché de produits locaux

9/ Eduquer à l'environnement pendant le temps scolaire et périscolaire et sensibilisation sur le développement durable auprès de tout public

10/ Organisation des journées de troc

11/ Réflexion d'une épicerie solidaire

12/ Exemplarité de la municipalité

13/ Création d'une commission extra-municipale du temps long (pour faire évoluer les institutions avec le temps et responsabilité)

14/ Concertation avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) au niveau de la Région et établissement de plan d'actions.

3- VIE ASSOCIATIVE ET RELATION AVEC LA MUNICIPALITE

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 30 octobre 2019

Etablir un compagnonnage équilibré et respectueux entre élus et responsables d'associations demande de la réflexion et beaucoup d'habileté. Une centaine d'associations existent à Migennes.

Les activités et les services gérés par les associations développent l'attractivité de la commune et contribuent au renforcement du lien social. Les associations concourent donc au développement social de la commune, et au mieux-vivre ensemble.

Les associations sont donc des partenariats incontournables et irremplaçables de la collectivité, sans être pour autant à son service. Ce sont deux entités à part entière.

1/ LA NOUVELLE MUNICIPALITE DEVRA FAIRE PREUVE DE VIGILANCE A L'EGARD DES ASSOCIATIONS

- ne pas s'immiscer considérablement dans le fonctionnement d'une association
- ne pas recourir systématiquement à la commande publique, les associations doivent être prioritaires
- respect de la liberté d'association
- accorder des prêts de salle communales gratuitement pour leur assemblée générale

2/ CREATION DU CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CLVA) avec élaboration de la charte des relations partenariales (entre le CLVA et la municipalité) qui sera l'outil pour la promotion et le développement de la vie associative.

Constitution d'un bureau administratif. Le CLVA sera un bureau d'étude pour le conseil municipal et pourra répartir les subventions entre associations à partir des orientations définies par les élus. La commission municipale examinera les avis du CLVA puis le Conseil Municipal délibérera.

4- FISCALITE LOCALE ET MARCHES PUBLICS

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 3 novembre 2019

1/ MISE EN PLACE DE L'EQUITE FISCALE en terme de taxe foncière

La taxe foncière contribue directement au développement de l'environnement local.

Il n'est pas normal que le contribuable respectueux supporte l'effort fiscal adéquat, et qu'un autre contribuable ne fasse pas le même effort en ne déclarant pas la réalité de ses habitations. D'où une injustice fiscale. Nous allons donc remédier à cette injustice.

2/ Favoriser l'économie locale et les petites entreprises locales dans le cadre des attributions des marchés publics en respectant bien sûr, le cadre légal en vigueur.

Les marchés publics peuvent devenir, si on le veut, un atout incontournable du développement économique d'un territoire et non une contrainte.

5- TRANQUILLITE PUBLIQUE

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 6 novembre 2019

La tranquillité publique est primordiale pour les citoyens de la ville. Faire preuve de respect, de tolérance envers autrui. La tranquillité publique doit être la finalité pour les sociétés où le vivre-ensemble est prôné.

Désormais, les campagnes de sensibilisation ne suffisent plus, il faut aussi aller sur le « terrain ». En plus du cadre judiciaire, il faut instaurer un cadre dissuasif pour les personnes mal-intentionnées, au niveau de la commune.

1/ Réactiver et intensifier les dispositifs déjà en place, et plan d'actions

- notamment le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).
- Prévention, accompagnement et conseils aux victimes des conduites addictives, des violences intra-familiales et conjugales.
 - Elargissement de la vidéo-protection dans les lieux sensibles
 - Généralisation de la vidéo-verbalisation

2/ Prendre un arrêté municipal qui règlemente la vente à domicile

Ayant pour but de lutter contre le démarchage abusif notamment des personnes vulnérables.

3/ Prendre un Arrêté municipal d'interdiction de circulation nocturne aux mineurs

La circulation des mineurs de moins de 18 ans, la nuit sans accompagnement, présente un risque grave pour leur propre sécurité, la sécurité des personnes et biens, et la tranquillité publique. De plus, les parents des mineurs auteurs d'actes d'incivilité seront ainsi mis devant leur responsabilité.

4/ Création de postes d'agent chargé de la tranquillité publique

Ils ne seront pas policiers, mais seront au plus proche de la population, sur le terrain et auront plus de temps d'écoute que les policiers, et seront en lien étroit et en complémentarité avec la police municipale, la gendarmerie et la brigade de prévention de la délinquance juvénile basée à Migennes. Ils apporteront des solutions et conseils concrets aux citoyens concernés. Plus qu'un rôle de médiateur.

5/ Encadrement des célébrations sur la voie publique par contractualisation

notamment charte du mariage qui mentionne les responsabilités de chaque parti.

6- EMPLOI ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 10 novembre 2019

1/ Mise en œuvre du plan de revitalisation du centre bourg et demande de classement en ZRR, nous continuerons dans cette lignée de la municipalité actuelle.

Nous réaliserons une *évaluation objective* de la situation de chaque commerce et de ses commerçants (commerce en test, boutique éphémère, local Bchef), et prendrons des décisions quant à l'avenir de ces locaux.

2/ Nous terminerons tous les projets qui ont été approuvés par le Conseil Municipal actuel (et le Conseil Communautaire) avec ses caractéristiques définies.

Mais pour tout nouveau grand projet (impactant fortement le budget communal), nous le soumettrons à la population par le biais du référendum local.

3/ Création des zones franches (prix attractifs, loyers modérés, dégrèvement taxe locale, en contrepartie d'embauches de migennois-es)

4/ Soutenir les petites entreprises locales du territoire en proposant un abattement de 15 % pour les entreprises locales intercommunales, financé par l'augmentation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) due par les magasins de plus de 400 m² (le coefficient de Tascom pourra désormais être porté à 1,3, sans toutefois varier de plus de 0,05 point chaque année.)

5/ Aides à la communication des entreprises locales

Installation d'un panneau numérique à l'entrée du centre-ville ; les entreprises locales verront défiler leur image de leur entreprise. Ce service pourrait être gratuit par exemple pendant 1 an puis payante par la suite.

6/ Création d'une plateforme en établissant une relation entre les besoins de sa population et les offres dont disposent les entreprises locales.

7/ Rapprocher les bénéficiaires du RSA socle (sans emploi) vers le marché du travail

L'idée est "de passer d'une certaine logique de guichet, de plus en plus assimilée à une sorte d'assistantat qui enferme, vers une véritable stratégie d'insertion".

Cela peut être un projet d'insertion professionnel avec un parcours d'accompagnement qui peut comprendre une formation au numérique ou une immersion en milieu professionnel (par exemple dans les services techniques de la ville ou du bénévolat associatif).

Nous ferons cette demande au Conseil Départemental de l'Yonne.

8/ Mettre en avant les acteurs locaux de l'emploi de manière coordonnée

Réalisation d'une radiographie précise des chômeurs et des sans emploi, en proposant un suivi personnalisé avec des actions spécifiques. Nous ne nous substituons pas à Pôle Emploi, chacun à sa place, mais tout ensemble avec un objectif commun.

7- PROJET IMPORTANT SOUMIS AU REFERENDUM LOCAL

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 13 novembre 2019

1/ Proposition d'un projet de taille d'aménagement du parc pot-levé

pour en faire un véritable parc communal (ferme pédagogique, grand aire de jeux, de pique nique et buvette), qui sera donc l'objet d'un référendum local.



2/Organisation d'une conférence citoyenne pour débattre de ce projet puis une documentation neutre (ne prenant pas partie) exprimant les avantages et désavantages sera distribuée à tous les migennois.

3/ Organisation d'un Référendum local

Il faut changer les mentalités des élus, qui consiste à penser, qu'une fois élu, ils peuvent faire ce qu'ils veulent car ils ont soit-disant la légitimité.

Ce n'est pas parce que vous votez pour une liste (ou pour quelqu'un) que vous êtes d'accord sur toutes ses propositions point par point.

C'est la population qui doit décider des grands projets prévus sur son territoire.

4 / Nous proposons également d'ouvrir un débat, à savoir la création d'une crèche municipale à Migennes, avec les places dédiées aux habitants de la ville. Sachant que de nombreux couples migennois avec enfants, travaillent, la garde des enfants est souvent un casse-tête. La crèche municipale offrira la sécurité d'un mode de garde régulier à proximité du domicile de la famille.

8- ANIMATIONS DE LA VILLE (CULTURE, LOISIR, TOURISME, SPORT, JUMELAGE) ET EDUCATION

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 17 novembre 2019

1/ Création d'un grand vide-greniers à Migennes au centre ville et sur toute l'avenue Jean Jaurès, un dimanche du mois de mai ou de juin.

2/ Abattement de 30 % du tarif de location des salles communales

3/ Retransmission des événements sportifs sur le site de la ville et/ou sur les réseaux sociaux.

4/ Extension du jumelage avec une ville du Maroc.

5/ Activités périscolaires:

chaque école doit faire son choix concernant la contribution financière ou pas, de ses activités périscolaires, à travers les votes des parents d'élèves concernés.

La municipalité déléguera donc à l'école, sa compétence sur le domaine de la contribution financière des activités périscolaires.

En cas de contribution financière, les fonds récoltés seront affectés à la participation financière des sorties scolaires de l'école concernée.

6/ Relation école / monde extérieur

- agir contre l'harcèlement scolaire,
 - éducation à la citoyenneté (opération nettoignons les quartiers...),
 - accompagner les parents en difficultés face à ces enfants,
 - organiser des aides aux devoirs avec la participation des parents.
- Être à l'écoute des conseils d'école

D'autres activités pédagogiques, de prévention et de sensibilisations peuvent être menées à l'initiative de l'école et de la municipalité, des partenaires ou de ses instances créées.

Nous proposerons que des élèves fassent de la lecture et/ou activités communes, auprès des personnes âgées de l'EHPAD.

Nous proposons également de créer un « conseil municipal des collèves Paul Fourrey et Jacques Prévert » constitué des élèves des deux collèges à part égale. Des projets en commun seront donc conduits (comme la chorale à la cérémonie du 11 novembre...).

7/ Allocation communale de rentrée scolaire en bon d'achats.

8/ Prime de la mairie pour les bacheliers avec « mention bien ou très bien » obtenu au BAC général.

9- SANTE, SENIOR ET HANDICAP, ACTION SOCIALE ; PETITE ENFANCE ET JEUNESSE. CAUSE ANIMALE

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 20 novembre 2019

1/ NOTRE VISION DE LA FUTURE MAISON DE SANTE A MIGENNES

Nous proposerons une facilité d'installation des médecins désirant s'installer à Migennes, que ce soit des libéraux ou des salariés de la ville.

Pour les libéraux, des exonérations en terme d'impositions locales seront faites et des tarifs attractifs en terme de prix de location du cabinet sera opéré.

Pour les salariés de la ville, *le respect du secret médical* (le maire ou quiconque n'a pas le droit de regard d'un dossier médical d'un tiers) doit être capital et le *financement* de ces médecins doit être anticipé (une quinzaine de consultations par jour devraient être le nombre de consultation minimum requis pour avoir l'équilibre financier).

Nous songeons également de faire un roulement entre les spécialistes (si ce spécialiste n'est pas « fixe » dans la maison de santé), par exemple qu'un ophtalmologue vienne exercer à Migennes un ou deux jours par semaine.

L' Association des Professionnels de Santé du Migennois (APSM) et tous les partenaires doivent être consultés et le travail du projet de santé doit être concerté.
L'objectif d'un véritable centre médical pluridisciplinaire à Migennes sera alors réalisable.

2/ Accompagnement financier des étudiants en médecine (ou équivalent) en vu de leur installation professionnelle à Migennes.

Cela peut être une solution originale pour attirer de nouveaux médecins ou des spécialistes recherchés

3/ Mise en place d'un registre nominatif de personnes âgées ou handicapées vivant à domicile pour permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux, en cas de besoin (épisode de canicule par exemple, ou déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence ...). Nous suivrons au cas par cas ces personnes, et serons à leur écoute.

Ce registre sera réalisé en complément du registre communal des personnes vulnérables que détient le CCAS (Centre Communal d'Action Social).

C'est nous, en tant que municipalité, qui devons faire le pas vers ces personnes, et non pas attendre que ces personnes viennent vers nous : ce qui modifie le mode du plan d'action mis en œuvre.

4/ création d'un service « mobilité le jour d'une élection »

Nous demanderons également à la municipalité actuelle, que la navette soit utilisée (et gratuitement) toute la journée le jour des élections municipales du 15 mars 2020, pour se rendre aux urnes afin d'accomplir un service d'intérêt général qui est le vote. La priorité doit être donnée aux personnes dont la mobilité est fortement réduite.

5/ AIDE FINANCIERE AUX RETRAITES : PRIME COMMUNALE DE NOEL

Sachant que les retraités ont travaillé toute leur vie pour avoir une retraite décente et qu'ils sont la cible des gouvernements successifs, nous proposons d'octroyer aux retraités migennois, à l'approche des fêtes, une prime de Noël communale de 100 euros par foyer, sans contrepartie mais sous certaines conditions.

6/ CREATION DE PARCS POUR LES ENFANTS

En plus de l'aménagement du parc pot-levé, d'autres structures de jeux pour enfants doivent être construites.

Les comités de quartier créés devront alors cibler les attentes et besoins des habitants des quartiers et remonter leurs souhaits et demandes aux commissions municipales correspondantes.

7/ Délivrance des autorisations de stationnement (ADS) des taxis à Migennes

Nous étudierons le contexte actuel en concertation avec la commission municipale des taxis, si la demande en terme de taxis englobe l'offre actuelle dans la durée et dans le temps tout au long de l'année. Un réajustement pourra être alors à l'ordre du jour.

8/ Protection des animaux et salubrité publique à Migennes

- Implantation stratégique des **distributeurs extérieurs de sacs** (et/ou disponible également en mairie et à l'office de tourisme).
- Réflexion d'un **caniparc** (espace réservé aux chiens et à leurs propriétaires où ceux-ci peuvent s'amuser ensemble sur des aires de jeux spécialement aménagées comme des tunnels, haies, slalom...)
 - **interdiction les cirques avec des animaux sauvages**

9/ Regroupement nocturne des jeunes (adultes) à Migennes

Nous conseillons fortement les jeunes à intégrer le Conseil des Jeunes, spécialement conçu pour eux, pour qu'ils expriment conjointement leurs souhaits (comme pour ici, un lieu pour être ensemble), et une solution va être trouvée avec tous les acteurs locaux.

10/ Lutter contre le gaspillage alimentaire et solidarité alimentaire

Nous proposerons une convention entre la ville et une ou plusieurs associations d'aide alimentaire (de préférence locale) pour la **redistribution du surplus de repas des cantines scolaires**.

10- AMELIORATION DU CADRE DE VIE (urbanisme, logement, transport) ET DEVELOPPEMENT. COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 24 novembre 2019

1/ Nouvelles directives de la COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME

Cette commission devra être communicante notamment avec les comités de quartiers créés, qui doit remonter les problèmes et défaillances (notamment de la voirie) du quartier en question.

D'ores et déjà, quelques directives seront à l'ordre du jour, comme :

- les marquages au sol inexistantes (notamment la côte du Christ-Roi...)
- rénovation des trottoirs et voies
- quartier G.Pompidou (places de stationnement créées devant les sorties de garage ...)
- mauvaises signalisations et/ou manque de signalisation, sécurisation des abords des écoles et établissements (comme vers l'école Marcel Pagnol...)
- création lumineuse LED sur passages piétons stratégiques etc....

2/ ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Nous traiterons de manière équitable et selon l'urgence de la situation, en toute transparence, les demandes de logements sociaux selon les places qui nous seront réservées. Il n'y aura aucun passe-droit.

3/ TRANSPORT : LA NAVETTE NIM

Nous proposons également **une nouvelle tarification :**

- Gratuit le jeudi (jour du marché), samedi (jour de course) et les jours où des événements et animations sont organisés.
- Payant les autres jours, avec la même tarification qu'actuellement, à savoir 1€ le ticket ou 8€ le carnet de 10.

4/ Réflexion du transport solidaire Mobil'éco

5/ Création de plusieurs espaces WIFI (dans la mesure du réalisable)

6/ Création d'une application mobile de la ville de Migennes.

Ainsi, la municipalité permettra d'alerter, d'informer ses concitoyens. Les habitants de la ville pourront ainsi entrer en relation avec ses administrés.

7/ Expérimentation des montres connectés pour lutter contre la sédentarité des enfants

11- LA GESTION DES DECHETS

Compte rendu simplifié de la réunion de travail ouverte à tous du 27 novembre 2019

De nombreux domaines de la commune sont de la compétence de la CCAM. En effet, les élections ne sont pas simplement municipales, elles sont aussi communautaires ; 13 délégués migennois siègeront au conseil communautaire de la CCAM.

1/ SUPPRESSION DU SYSTEME DE FORFAIT

Le but de cette redevance est d'inciter l'usager à produire moins de déchet. Or, en 2019 (et 2018) que vous ayez sorti votre bac 1 fois ou 15 fois, vous payez la somme identique à la fin. Donc ce système de forfait est injuste et non-incitatif.

Nous proposons donc de **facturer par rapport au nombre réel de levées effectuées** avec un prix de la levée progressif avec le nombre de levées; ainsi l'incitation à produire moins de déchet sera de mise. Nous devons également prévoir un dispositif de lutte contre les incivilités.

2/ Mise en place du compostage collectif

Les habitants pourront déposer leurs déchets organiques dans l'un des points de collecte. Les déchets seront ensuite transformés en compost sur les sites de compostage au bout de quelques mois. En fonction de la quantité de compost obtenue, il sera possible pour les habitants de venir récupérer du compost directement dans le bac.

Une étude préalable sera faite sur ce système de compostage pour tout le public concerné.

3/ Etude des cas des logements collectifs

Aujourd'hui si vous habitez en collectif (et que cet habitat utilise les bacs) et que vous produisez moins de déchets que votre voisin de palier (qui a la même composition du foyer que vous), vous payez la même somme à la fin.

La redevance est partagée également entre tous les occupants selon votre composition du foyer.

Il y a donc une injustice pour l'occupant qui produit peu de déchet.

Nous ferons une table ronde avec les bailleurs sociaux pour trouver une solution adéquate.

Le système des sacs prépayés est également particulièrement bien adapté à l'habitat collectif, le foyer payant en fonction du nombre de sacs qu'il utilise individuellement. La part variable n'est donc pas partagée avec les autres usager-es de l'immeuble.

4/ Informations et sensibilisation du public

Nous proposons de créer un **simulateur de tarification sous forme dématérialisé**. Ainsi les citoyens pourront anticiper réellement leur budget.

Des campagnes de sensibilisation seront organisées sur le tri sélectif et ses enjeux planétaires.

Ainsi, avec la tarification à la levée et l'utilisation du compostage, la facture d'enlèvement des déchets ménagers va être considérablement réduite, parallèlement à une moindre production de déchets :

c'est donc le but recherché (c'est du gagnant/gagnant).